



## Assemblée Générale Extraordinaire

Du 27 mars 2021

Présents : 29 personnes  
Représentés : 7 pouvoirs

### Modification des statuts

Robert Sehier, président du YBCB prend la parole à 15h10 et remercie les présents et explique l'obligation statutaire de faire une assemblée en présentiel pour la modification des statuts. Il rappelle que le principe de la modification des statuts a été adopté lors de la précédente AG.

La présente AGE est organisée dans la salle du POLE NAUTIQUE, qui permet de respecter la distanciation sociale. Par mesure de sécurité, cette A G E ne sera pas clôturée par le verre de l'amitié.

Robert Sehier présente les modifications proposées :

**Article 2 :** l'objet et les activités de l'association ont été divisés. Le bar ne va plus être réservé aux membres. Le chiffre d'affaires en diminution constante depuis des années d'où la nécessité de l'ouvrir aux associations nautiques non concurrentes. Le risque étant de perdre, et de ne pas retrouver de gérant faute de clientèle !

C'est aussi la volonté de la SPL que le local soit ouvert aux plaisanciers et aux associations nautiques.

**L'Article 4 :** est dévolu à la gérance du bar qui n'était pas explicitée dans les statuts actuels. L'objectif est de développer les activités de la gérance en lui offrant la possibilité de faire de la petite restauration.

*Question sur l'ouverture de la restauration de Pierre Leroy :*

*Par le passé, les prédécesseurs avaient hésité à développer la restauration à cause des problèmes d'hygiène.*

*Réponse de Robert Sehier: tout a été prévu pour respecter les règles sanitaires. Une société a été consultée pour les aménagements. L'hygiène est de la responsabilité du gérant. Un contrôle régulier sera fait par le Conseil d'Administration*

*Question de Pierre Leroy : quelles sont les associations bénéficiaires de cette ouverture ?*

*Réponse de Robert Sehier : toutes les associations de Barneville Carteret liées au nautisme. Il y a une démarche volontaire des membres. **Lors des évènements YCBC, le local sera privatisé.** On réfléchit à organiser un principe de carte de fidélité pour les membres à partir des consommations et de la restauration.*

*Les membres des associations nautiques à l'extérieur de Carteret sont considérés historiquement comme des invités.*



*Question d'un membre : est-ce que mon fils pourrait venir sans que je sois présent*

*Réponse de Robert Sehier : oui pour les enfants à charge, ce qui est déjà le cas depuis un an*

*Remarque dans la salle : le club-house s'ouvre aux membres des autres associations nautiques. Les activités du Yacht-club sont réservées aux membres du club ?*

*Robert Sehier adhère à cette reformulation.*

Robert Sehier reprend la présentation des modifications.

Le statut des membres a été détaillé : membre actif, associé et junior et les membres d'honneur.

Des précisions ont été apportées sur la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, et notamment sur

- La voix du commodore
- La nomination des membres du CA
- Suppression de la durée minimum pour être élu au conseil d'administration
- Le nombre de vice-présidents est passé de 2 à 1.

Sur les modalités de l'assemblée générale

- Modification avec la mise en place d'un quorum de 20% des adhérents

**Article 19 :** une nouvelle contrainte sur la modification de statuts avec un quorum de 20% et un vote des 2/3 des présents.

L'historique du local a été mis en annexe. Livré vide à la création de l'YCBC de nombreuses améliorations ont été apportées (installation de la véranda, la terrasse, la cuisine ...) avec les cotisations des membres, et restent propriété de l'association.

*Question sur les AOT par un intervenant dans la salle: comment est facturé les AOT.*

*Réponse de Robert Sehier : les tarifs sont décidés par la SPL, comme les places de port.*

*Question dans la salle : pourquoi la vente des vêtements n'est pas mentionnée dans les statuts ?*

*Réponse de Robert Sehier : elle ne fait pas partie des statuts, par contre elle est mentionnée dans le bilan financier du club.*

*Lors d'un entretien cette semaine avec Robert SEHIER, M Le Magnant, directeur de la S P L a dit sa satisfaction du fonctionnement de la vie du Club, et qu'il sera source d'idées pour les autres ports. Il nous incite à continuer le développement qui passe par l'évolution du Club tel que nous l'avons programmé.*

*Un nettoyage extérieur du Yacht Club par la S P L est programmé pour la réouverture*

*Question de Pierre Leroy : quels sont les retours sur le questionnaire de l'an passé:*

*Réponse de Robert Sehier : le message des membres peut se synthétiser en « Continuez et développez la partie restauration ». Mais 19 réponses seulement sur 190 membres !*

*Observation de Pierre Leroy : à partir du moment où tous les membres des autres associations locales peuvent venir au club house, il serait bien que les associations locales prennent une cotisation au YCBC.*



*Réponse de Robert SEHIER : C'est déjà le cas pour TOLET GENERAL et la Goélette*

Le vote était prévu initialement avec bulletin. Un membre demande à ce que le vote se fasse à main levée en raison du COVID. La salle approuve la proposition.

Les nouveaux statuts sont validés à l'unanimité des présents et des représentés.

Robert SEHIER remercie les membres pour leur participation, et les nombreux échanges constructifs lors de cette A G E

Robert Sehier est chargé de les déposer à la préfecture.

L'assemblée est close à 16h20.